

40ème Rallye International AIN JURA

8 et 9 septembre 2017

ASA ESCA Plastics Vallée

Permis d'Organisation :

DECISION n° 1 DE LA DIRECTION DE COURSE

A L'EQUIPAGE n° 19

CONCURRENT	ROUGEMONT GUY
LICENCE N°	3499

1er CONDUCTEUR	ROUGEMONT GUY
LICENCE N°	3499

DECISION :

**2 minutes de penalité non respect de l'itineraire
Cf non respect 12.1.1 du reglement sportif des rallyes regionaux FIA 2017**

MOTIF :

Non respect de l'itineraire au poste 67 de l'ES4

NOTIFIE AU CONCURRENT

Le Directeur de Course

OYONNAX

Le : 09/09/2017

à : 13h10

Licence : 126253

ACCUSE DE RECEPTION :

**Le soussigné certifie avoir été informé, au lieu, à la date
et à l'heure indiqué ci-dessus, des décisions prises,
ainsi que des motifs les justifiants.
Il certifie avoir été informé, des voies de recours.**

Date : 13/09/17

Heure : 13h19

Le Concurrent

Le 1er Conducteur